Courrier des lecteurs

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **- (1993)**

Heft 54: **La "Muba" restera bâloise**

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Pas d'accord.
Quelques remarques sur l'article paru dans le numéro 52-53 (juillet-août 93) : "Dépénaliser - pour une politique raisonnable en matière de drogue".

"Il me semble que, jusqu'à maintenant, on ne va pas dans le bon sens en Suisse. Il y a d'abord eu cette distribution de drogue soi-disant sous contrôle médical et autre : on ne joue pas impunément de cette façon avec la drogue. Je pense à une erreur totale et lourde de conséquences. Dans votre article, je lis : "si l'initiative est acceptée, les personnes désireuses d'acheter de la drogue pour leur propre consommation etc., etc." On croit rêver, ou plutôt faire des cauchemars. Avec une autorisation, ou pourrait acheter de la drogue : ça ne va pas dans les têtes ! On devient fou ! Puis, dans le même sens, en poursuivant la lecture : "si le toxicomane peut se procurer sa dose..." Et le bouquet final : "quand aux drogues dites douces, elles devraient être accessibles sans autorisation" !!! Le GTLS ("...pour la légalisation de stupéfiants") est une institution diabolique qui devrait bien vite s'autodétruire ! On ne peut accepter, sauf erreur grave, de parler de "légalisation" de la drogue. Il faut lutter pour la disparition de la drogue, et c'est la seule solution qui ne peut pas passer par la distribution ou la vente de drogues douces : c'est facile de voir qu'on va dans le sens pervers de la chose. Dieu veuille faire réussir l'initiative, seule raisonnable, en cours de démarrage en Suisse : "pour une jeunesse sans drogue".

Melle Ferrari, Maîche.

Nostalgie française pour villages suisses

"Etre amoureux des petits villages suisses se conçoit et se comprend aisément. Ils sont tellement propres, tellement attirants et tellement fleuris. Pour un Français d'origine, marié à une Suissesse née en France, depuis plus de quarante-cinq années, dont les parents originaires du canton de Fribourg émigrèrent en ce bon pays gaulois pour raisons familiales, c'est une joie sans cesse ravivée pour lui d'être fort souvent l'hôte de ce charmant petit village d'Onnens (FR), dont le nom fleure bon le territoire suisse romand. Toutes les fois que faire se peut, y retrouver ces bons vieux oncles et leurs nombreuses familles est sans cesse un plaisir renouvelé. L'accent est très souvent mélangé à des mots à consonance de vieux français que le modernisme a fait quelque peu oublier, mais heureusement, fort à propos repris par le Messager dans sa rubrique "Lexique du parler suisse romand", permettant ainsi à ceux qui les écoutent d'en comprendre parfaitement le sens, restant très sensibilisés à ce français, qu'incontestablement leurs ancêtres utilisèrent...

Bien qu'étranger, souligner cette attirance n'est pas un vain mot. Nostalgie oblige !"

M. F. Boucheix, Schiltigheim.

Montres en or ? A vos lunettes ! (Messager n° 52/53)

"L'information que "les lingots suisses du titre 999.9/1000 laisseront tomber leur dernier 9" est fausse. La qualité 999.0/1000 pour les lingots d'or poids brut 1kg est rarement demandée - plutôt à destination du Moyen-Orient."

M. K. Schattmeier,
Crédit de la Bourse, Paris.

La Suisse reconnaît un nouveau métal précieux (Messager n°52/53)

MÉTAUX PRÉCIEUX

"Dès 1979, les principaux opérateurs actifs sur les marchés des métaux précieux de Zurich et de Londres ont établi un premier standard international pour les barres admises à la livraison (palladium et platine, titre 999.5/1000) en établissant une liste commune de fondeurs reconnus. Depuis le 3 avril 1989, les membres du London Platinum and Palladium Market (LPPM) et les trois membres du pool zurichois (SBS, UBS, CS) représentés au sein du LPPM par leurs sièges londoniens, établirent un fixage journalier pour les cours du platine et du palladium. Il paraît normal que le gérant d'une société de diffusion de produits britanniques (J M + Brandenberger ZH) estime que la Suisse devrait se borner à travailler les métaux nobles traditionnels, car des sociétés suisses telles que Métaux Précieux Sa Metalor à Neuchâtel, Cendres et Métaux à Bienne, UGDO à Genève, Valcambi et Argor au Tessin, représentent une concurrence redoutable dans le domaine des métaux précieux pour les Anglais. Notre industrie suisse détient une place très importante dans l'utilisation du palladium, dans l'art dentaire et les produits de Metalor sont diffusés en France par la société Suissor SA à Angers.

Lecteur assidu de Messager Suisse, je ne pouvais m'empêcher de vous communiquer une rectification et un supplément d'information sur la position de la Suisse en matière de métaux précieux.

M. K. Schattmeier,
Crédit de la Bourse, Paris.

54 999 4550 1
BIBLIOTHEQUE NATIONALE
15 HOLLWYLSTRASSE
CH 3003 BERNE
99140 SUISSE

pas, et qui furent enchantés de voir ce site, ce monument si beau, si vieux et vénérable. J'imagine que tous les Suisses doivent éprouver autant de douleur que j'en éprouve. C'est pour cela que je vous écris et cette modeste lettre est écrite pour vous dire que nous partageons votre peine. Bien sûr, ce pont sera, à coup sûr, reconstruit, mais seulement avec du bois du XXème siècle, à la place du vieux bois du XIVème et les 111 peintures sur bois du XVIIème sont bel et bien parties en fumée pour toujours.

Peut-être trouverez-vous à ma lettre une allure de condoléances. Je l'ai voulue ainsi, en effet."

M.A. Dessouche,
St Etienne